



CP 124 : Vous travaillez comme ouvrier dans la construction ! Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1er juillet 2021.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 0,46328%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

40h/semaine	
Catégorie I (manoeuvre)	14,8080
Catégorie I A (premier manoeuvre)	15,5440
Catégorie II (spécialisé)	15,7860
Catégorie II A(spécialisé d'élite)	16,5740
Catégorie III (qualifié 1er échelon)	16,7880
Catégorie IV(qualifié 2 er échelon)	17,8200
Chef d'équipe A (Cat III)	18,4670
Chef d'équipe B (Cat IV)	19,6020
Contremaître (Cat. IV)	21,3840
Les heures prestées dans l'enceinte des entreprises pétrochimiques	0,6390

<i>Etudiants</i>	
Formation construction	10,5340
Pas de formation construction	9,6640
<i>Jeunes (ouvriers soumis à l'obligation scolaire partielle)</i>	
15 ans	7,9960
15 ans 6 mois	8,7370
16 ans	9,4770
16 ans 6 mois	10,9580
17 ans	12,4390
17 ans 6 mois	13,9200
18 ans	14,8080

<i>Indemnités</i>	
Nourriture	28,14
Logement	13,44
Total	41,58

S'affilier ?

